

Mercredi 14-juillet 2021

TRAIL DU GROS CHENE

Tère édition

VANESS
EVENTS



Trails
et Marches :

11,5 et 21 km

Automobile Club
DU MONT-BLANC

MAGASIN
42KM195
www.42km195.fr

Carrefour market
ANNECY-LE-VIEUX groupe provencia

Corinne

Olyreuve
Bien dans son lit... Bien dans sa vie!

TRAITEUR
Viret
BOUCHERIE

DOC FACTORY
L'EXPRESSION NUMERIQUE

ACB
ALPES CONSEIL BUREAUTIQUE

CarGo!

St Martin-Bellevue

ARGONAY

PRINGY
LA VIE HARMONIE

Vivie-malloux

Charvonnex

www.vaness-events.fr

REGLEMENT

PREAMBULE COVID 19

Toutes les informations contenues ci-dessous pourront être revues en cas de nécessité d'aménager les courses en fonction de l'évolution de l'épidémie de coronavirus. Le nombre de courses proposées, les horaires, les ravitaillements, les lieux de retrait des dossards, l'assistance, l'obligation du port du masque... seront susceptibles d'être modifiés.

I. Présentation de la course du trail du Gros Chêne par l'association Vaness-Events

Mercredi 14 Juillet 2021 : un parcours entre St Martin Bellevue- Argonay- Charvonnex – Pringy, dans un espace préservé, des sentiers ludiques et quelques passages sur bitume. Idéal pour les sportifs qui veulent découvrir le trail ou pour débiter sa saison avec un parcours court, technique, de faible dénivelé et rythmé !

II. Détails techniques

Le **Trail du Gros Chêne** est une épreuve de course à pied de type « Trail » qui se déroule en quasi-totalité sur des chemins, des sentiers au travers des bois (peu de bitume).

Il est constitué de 2 parcours de

- 11.5 km et 470 m D+ environ.
- 21 km et 630 m D+ environ.

III. Modalités d'inscription :

- 1) Inscription **uniquement** en ligne sur le site de la course : www.vaness-events.fr (lien vers le site du chronométreur)
- 2) Certificat médical : Pour être valide toute inscription devra obligatoirement être accompagnée soit :
 - D'une photocopie d'une licence 2021 - Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running, délivrée par la FFA, ou d'un pass 'j'aime courir' délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.
 - D'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition, ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes : FCD, FFSA, FFH, FSPN, ASPTT, FSCF, FSGT, UFOLEP.
- 2)
 - D'un certificat médical datant de moins d'un an **à la date de la compétition** précisant de manière explicite la non contre-indication à la pratique de **l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ou du sport en compétition**. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat.
Ces pièces seront obligatoirement déposées sur le site d'inscription en ligne **avant le Dimanche 11 Juillet à 23h00**, dernier délai, afin de valider définitivement l'inscription.
- 3) Autorisation parentale obligatoire pour les coureurs nés après 2003.

**AUCUN CERTIFICAT MEDICAL NE SERA ACCEPTE AU RETRAIT DU DOSSARD.
AUCUN DOSSARD NE SERA REMIS SANS DOSSIER EN LIGNE COMPLET**

Règlement – Trail du Gros Chêne – Mercredi 14 juillet 2021

Article 1 : Participation

Sur toutes les épreuves : La participation aux différentes épreuves implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement. Du fait de son inscription, le concurrent donne à l'organisation l'autorisation express d'utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, lors de la manifestation sur tout support y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

- l'épreuve 11 km est ouverte à tous, licenciés ou non, à partir de 18 ans (soit né(é)s à partir de 2003)
- l'épreuve de 21 km est ouverte à tous, licenciés ou non, né(e)s à partir de 2001,

Tout participant au Trail s'engage à respecter le parcours dans sa totalité.

Article 2 : Dates, départs et horaires

- Mercredi 14 juillet 2021 : 9h00 : Le Trail du Gros Chêne - 21 km
9h05 : La Marche du Gros Chêne - 21km

10h00 : Le Trail du Gros Chêne – 11.5km
10h05 : La Marche du Gros Chêne – 11.5 km

Départs groupés devant l'école de St Martin Bellevue (sous l'arche de l'Automobile Club du Mont-Blanc et celle de 42km195).

Article 3 : Inscriptions

Les inscriptions sont possibles sur toutes les épreuves en ligne uniquement sur le site : www.vaness-events.com

Droits d'engagement :

Jusqu'au 30/06/2021 – 23h

- Trail 11.5 km : 12€ (+ 1€ de frais d'inscription)
- Trail 21 km : 19 € (+ 1€ de frais d'inscription)
- Marche 11.5 km : 7€ (+ 1 € de frais d'inscription)
- Marche 21 km : 10 euros (+ 1€ de frais d'inscription)

A partir du 01/07/2021 :

- Trail 11.5 km : 14€ (+ 1€ de frais d'inscription)
- Trail 21 km : 22 € (+ 1€ de frais d'inscription)
- Marche 11.5 km : 7€ (+ 1 € de frais d'inscription)
- Marche 21 km : 10 euros (+ 1€ de frais d'inscription)

L'épreuve de 11.5km est ouverte à **450** concurrents

L'épreuve de 21km est ouverte à **450** concurrents

Les marches sont ouvertes à **100** concurrents

Dans toutes les épreuves une liste d'attente pourra être émise.

Clôture des inscriptions le 11/07/2021 à 23h.

Pour être valide, toute inscription devra obligatoirement être accompagnée soit :

- D'une photocopie d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running, délivrée par la FFA, ou d'un « pass » 'j'aime courir' délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation.
- D'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre indication à la pratique du sport en compétition, de

l'athlétisme en compétition, ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes : FCD, FFSA, FFH, FSPN, ASPTT, FSCF, FSGT, UFOLEP.

- D'un certificat médical datant de moins d'un an **à la date de la compétition** précisant de manière explicite la non contre-indication à la pratique de **l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ou du sport en compétition**. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat.

Ces pièces seront obligatoirement déposées sur le site d'inscription en ligne avant le dimanche 11 juillet 2021, 23h, dernier délai, afin de valider définitivement l'inscription.

**AUCUN CERTIFICAT MEDICAL NE SERA ACCEPTE AU RETRAIT DU DOSSARD.
AUCUN DOSSARD NE SERA REMIS SANS DOSSIER EN LIGNE COMPLET**

NB : Il est possible de passer du 21 km au 11 km, mais aucun remboursement ne sera effectué.

Cette inscription comprend le dossard, le cadeau « coureur » et les éventuelles récompenses. En s'inscrivant, chaque coureur prend personnellement les engagements suivants :

- Je déclare avoir réellement pris connaissance du règlement et de l'éthique de la course.
- Je comprends et j'approuve les conditions de participation figurant dans le présent règlement.
- Je m'engage à respecter le règlement en tous points.
- Je déclare être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant les frais de secours, de recherche et d'évacuation en France et en Suisse.
- Je déclare m'être renseigné(e) sur les contre-indications médicales qui pourraient me concerner et, en conséquence, décharger l'organisation de tout problème médical pouvant survenir pendant l'épreuve du fait d'une négligence de ma part.

Tout engagement est personnel. **Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.**

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Une liste d'attente pourra être mise en place.

Article 4 : Retrait des Dossards

Lieu : école de St Martin Bellevue (sous le préau)

Le samedi 10 Juillet 2021 de 9h à 12 h

Le mardi 13 Juillet 2021 de 14h à 20h

Le mercredi 14 Juillet 2021 de 7h à 8h45 (pour les concurrents venant de loin). Aucun dossard ne sera délivré au-delà de 8h45

Article 5 : Matériel

Chaque participant s'équipera en fonction de la météo. Les chaussures de type Trail sont fortement conseillées.

Matériel obligatoire :

- Téléphone portable en état de marche.
- Réserve d'eau de 0,50 litre minimum.
- Sifflet.
- Couverture de survie (140cm x 120cm).
- Gobelet
- Masque anti-covid

Nb : Aucun gobelet ne sera fourni sur les ravitaillements.

Prévoir 4 épingles à nourrice pour fixer votre dossard (aucune n'est fournie sur place)

Article 6 : Parcours, barrière horaire et balisage

Le parcours de 21 km est une extension du 11.5 km.

Ces deux parcours sont des circuits balisés avec une barrière horaire fixée à 12h (sauf pour les marcheurs).

Article 7 : Sécurité et Assistance médicale

La sécurité est assurée par des signaleurs mis en place par l'organisation qui veillent à la sécurité des concurrents et au bon fonctionnement de l'épreuve. L'assistance médicale est assurée par une équipe médicale professionnelle. Chaque participant se doit de signaler un coureur en détresse à l'assistance médicale ou aux signaleurs présents sur le parcours. Le numéro de portable sera donné le jour du retrait de dossard et indiqué sur le site

L'assistance médicale est assurée par la Croix rouge avec leur dispositif médical , et un médecin au PC course à l'école de st Martin Bellevue de 8h30 à 12h30

Article 8 : Ravitaillements

Le Trail est une épreuve en semi-autonomie (esprit Trail).

Sur le 21 km: 1 ravitaillement liquide au **Km 10** environ et devant la Mairie d'Argonay au **km 17**

Sur le 11.5 km : 1 ravitaillement liquide au **Km 6** environ devant la Mairie Argonay

Chaque coureur devra assurer son autonomie partielle liquide et solide.

Un ravitaillement liquide est prévu à l'arrivée de toutes les courses.

Un ravitaillement complet sur place ou à emporter (en fonction de la situation sanitaire) est prévu à l'arrivée à Saint Martin Bellevue.

L'organisation se réserve le droit de modifier les ravitaillements en fonction de la situation sanitaire.

Article 9 : Arrivées

Les arrivées du Trail 11 et 21km sont prévues devant l'Ecole de St Martin Bellevue.

Article 10 : Classement et récompenses

Aucune prime ne sera remise. La présence des participants récompensés est obligatoire. En cas d'absence, les prix seront acquis par l'organisation.

Un classement individuel sera établi.

Des lots seront remis **aux trois premiers hommes et femmes du classement scratch sans distinction de catégories d'âge** pour les courses (11 km -21 km).

Particularités :

Sur le 21 km, les 3 premiers des catégories junior en F et H seront récompensés.

Aucun classement ne sera effectué pour les marcheurs.

Article 11 : Sanctions

Tout participant aux différentes épreuves, surpris à jeter des papiers ou tout autre déchet, faisant preuve d'anti-sportivité ou manquant de respect aux bénévoles, ou non-respect du code de la route ou tout autre manquement au présent règlement intérieur sera rappelé à l'ordre et disqualifié et devra rejoindre l'arrivée par ses propres moyens.

Aucune réclamation ne sera acceptée.

Article 12 : Modifications / Annulation

En cas de mauvais temps ou toute autre condition pouvant nuire à la sécurité des participants, l'organisation et l'équipe médicale se réservent le droit de modifier ou d'annuler une ou plusieurs épreuves. Aucun remboursement ne sera alors effectué.

Sur présentation d'un certificat médical couvrant la date de la course, l'organisation pourra procéder à un remboursement.

Crise sanitaire du COVID-19 : En 2021, si l'organisation se trouve dans l'obligation d'annuler l'évènement pour des raisons liées à la crise sanitaire du Covid 19, les droits d'inscriptions hors frais (inclus dans le tarif, cf article 3), seront remboursés aux participants.

Article 13 : Assurance et Responsabilité

Responsabilité civile : La responsabilité civile de l'organisateur et des participants est couverte par la police d'assurance (numéro 1741989162) souscrite auprès de la MAAF.

Assurance dommages corporels :

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence.

L'organisation informe et conseille qu'il incombe aux autres participants de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Article 14 : Règles sportives

Toute aide extérieure, y compris ravitaillement hors zone, est interdite et disqualificatrice.

Aucune assistance n'est autorisée.

L'usage de bâtons est interdit pour toutes les courses trails 11 km et 21 km sous peine de sanction (non classement).

Les bâtons sont autorisés exclusivement pour les « marcheurs »

Le participant doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, le dossard fourni par l'organisation.